



Assemblée générale

Distr. limitée
18 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Cinquième Commission
Point 141 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2021

Bélarus, Burundi, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Myanmar, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe : projet de résolution

Projet de budget-programme pour 2021

Chapitre 8 Affaires juridiques

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le chapitre 8 (Affaires juridiques) du projet de budget-programme pour 2021¹ et la section correspondante du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question²,

1. *Décide* de supprimer du projet de budget-programme pour 2021 tous les descriptifs et toutes les références ayant trait au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ;

2. *Prend note* des paragraphes III.51, III.52, III.54 et III.55 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et décide de ne pas approuver de ressources pour le Mécanisme international, impartial et indépendant.

¹ A/75/6 (Sect. 8).

² Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quinzième session, Supplément n° 7 (A/75/7).

